

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	27 septembre 2022
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20220927D02A
Thématique :	Finances		
Titre :	Décisions budgétaires modificatives		



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 22 septembre 2022)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 9

Absents représentés : 2

Absents excusés : 3

Absent : 3

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames De Artèche Sylvie, Dedouit Marie-Jeanne et Labeyrie Isabelle,
Messieurs Arbeille Henri, Dalmay Yohann, Darets Benoît, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre et José Prosper.

Absents représentés :

Madame Madame Libier Marie-Thérèse a donné pouvoir à Madame De Artèche Sylvie, Monsieur Boireau Philippe a donné pouvoir à Monsieur Laffitte.

Absente excusée :

Mesdames Casteras Line et Gayon Marie Antoinette.

Absent :

Madame Jaury Chamalbide Christine, Messieurs Daulouède Jean-Claude et Trézières Yves.

OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

I Budget principal du CIAS

Les dépenses relatives à la télégestion sur les aires des gens du voyage ont été prévues sur le compte 6512 « informatique en nuage » au budget primitif 2022. Or, il s'avère que ces dépenses doivent être réalisées sur le compte 6156 « maintenance ».

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet la réaffectation des crédits nécessaires à ces prestations.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :		
Article 6512 : Informatique en nuage	- 3 960,00 €	
Fonctionnement :		
Article 6156 : Maintenance	+ 3 960,00 €	